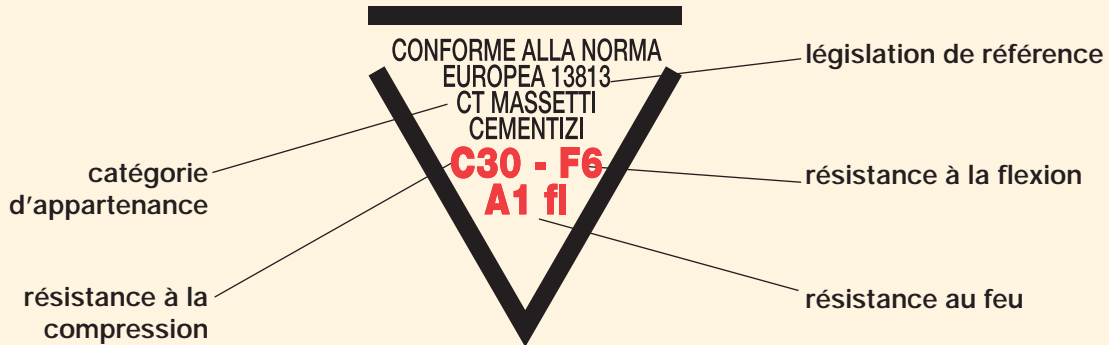


MORTIERS PRÉ-MÉLANGÉS POUR FONDATIONS

Norme EN 13813

Cette norme établit les critères et les méthodes d'essai pour la classification des mortiers pré-mélangés pour fondations.

<i>CT</i>	Mortiers pré-mélangés pour fondations en ciment. Pré-mélangés en poudre à base de ciment à mélanger avec de l'eau au moment de l'utilisation sur le chantier.
<i>C</i>	Résistance à la compression après 28 jours (N/mm ²)
<i>F</i>	Résistance à la flexion après 28 jours (N/mm ²)
<i>A1 fl</i>	Résistance au feu



Norme 89/106 CEE

Cette norme établit (entre autres) que les mortiers pré-mélangés pour fondations doivent satisfaire aux exigences minima des tests prévus par la norme EN 13813 et que les matières premières, le processus et le produit fini doivent être soumis à un plan de tests de contrôle dont la teneur et la périodicité sont strictement définies.